

Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review

Band: 3 (1895)

Heft: 10

Artikel: Études sur la latinisation de l'orient sous Louis XIV

Autor: Michaud, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-403305>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉTUDES SUR LA LATINISATION DE L'ORIENT SOUS LOUIS XIV.

I. L'Ambassade de M. de Nointel à Constantinople (1670—1677),
d'après

les documents inédits des Archives du ministère des Affaires
étrangères à Paris.

I.

La négociation de M. de Nointel dans le Levant se trouve dans les tomes X et XI de *la Correspondance de Constantinople*, aux archives du ministère des Affaires étrangères à Paris. M. le ministre des Affaires étrangères et M. Girard de Rialle, directeur des archives, ayant eu l'extrême bonté de les mettre à ma disposition, j'ai pu les analyser avec soin, et j'en donnerai ici les extraits qui se rapportent aux questions théologiques et ecclésiastiques, dans le but d'éclaircir l'histoire, encore bien incomplète et bien obscure, des efforts de latinisation faits en Orient par les papes et par les princes soumis à l'autorité papale, notamment par les rois de France et leurs ambassadeurs. La *Revue* traitera cette question dans son ensemble; il ne s'agit dans cette première étude que du rôle joué par Nointel de 1670 à 1677.

La Bibliothèque de l'Institut à Paris possède aussi un volume de *Mémoires* de ce même ambassadeur: il y est surtout question de l'état de l'empire ottoman à cette époque, ainsi que des affaires de Hongrie et de Pologne; on y trouve cependant aussi quelques détails relatifs aux affaires religieuses, détails qui seront indiqués dans cette étude.

D'après ces documents, «Charles-François-Olier de Nointel, conseiller du roi en tous ses conseils en sa cour de Parlement de Paris, et son ambassadeur en Levant» apparaît, non comme un vulgaire faiseur, puisqu'il a réussi, en juin 1673, à renouveler les fameuses Capitulations, ce qui n'était pas facile, mais comme un diplomate habile, plus apte toutefois à conduire des affaires politiques et commerciales qu'à traiter des questions théologiques et ecclésiastiques. Le vizir, on le verra plus loin, lui a reproché ses «étranges demandes qui préjudiciaient à la conclusion.» Il est certain, d'ailleurs, qu'il a commis des maladresses, puisque, malgré son succès dans le renouvellement des Capitulations, il n'a abouti qu'à une disgrâce auprès de Louis XIV, qui n'a jamais voulu lui pardonner. Il fut cependant courtisan adulateur; il appela même Louis XIV «le plus grand prince *du monde!*»

Il chercha certainement à modeler sa conduite sur les goûts et les désirs de son maître. Sachant celui-ci plus dévoué au jésuitisme qu'au christianisme, plus épris de l'éclat de la religion que de la religion même, et disposé à la violence quand l'exécution de ses desseins l'exigeait, il a agi en conséquence et s'est montré tel aussi: superficiel, tout à l'extérieur et à l'éclat, cherchant à frapper les regards par des démonstrations retentissantes, à séduire par des présents et des faveurs, et lorsqu'il n'y réussissait pas, hautain, menaçant, cassant, violent. C'est ainsi qu'il se montra même envers le patriarche orthodoxe Dyonisius (Denis) et envers le vicaire apostolique romain, Andreas Rodulphus, évêque de Calamine (*sic*), qui avaient cependant su tout d'abord lui plaire, qui avaient même accepté, paraît-il, ses faveurs, mais qui, sur des points secondaires de politique nationale, lui opposèrent quelque résistance. Plein de haine envers les orthodoxes, qu'il traitait dédaigneusement de schismatiques et même de «canailles», il ne manqua aucune occasion de leur être désagréable et de les discréditer; et, au contraire, il défendit avec une ardeur et une partialité manifestes les intérêts des jésuites, des capucins et des autres missionnaires latins.

Comme théologien, il fut d'une nullité absolue. Dénue de science, il borna son christianisme à servir la cour de Rome et les jésuites, dont il était la créature dévouée. C'était là toute sa théologie. Une fois cependant, en mai 1673, dans ses

débats personnels avec l'évêque de Calamine, il fit remarquer au roi que les plaintes de Rome «ne manquent jamais d'être fort exagérées, pour ne pas dire davantage, quand il s'agit d'étendre la domination spirituelle.» Dans la question eucharistique, agitée alors entre les protestants et les catholiques-romains et poussée à l'extrême de part et d'autre, il confondit, comme choses équivalentes, la présence véritable du Christ dans l'eucharistie avec la présence substantielle et celle-ci avec la transsubstantiation matérielle; et de ce que les orthodoxes ne voulaient pas être traités de protestants et affirmaient la véritable présence du Christ dans l'eucharistie, il en conclut et il chercha à démontrer qu'ils professaient la transsubstantiation enseignée dans l'Eglise de Rome. Les documents qu'il sut se procurer par ses nombreux agents et qui furent traduits en français soit par Delacroix, son second secrétaire, soit par Renaudot, furent envoyés par lui dans ce but à M. de Pomponne, qui les communiqua à son parent le théologien Arnauld; et Arnauld les inséra ainsi ou les laissa insérer sans autre contrôle dans l'ouvrage de la *Perpétuité de la Foi*. Telle est la provenance de ces documents célèbres. La question dès lors prend une gravité particulière.

En lisant attentivement les lettres de Nointel, surtout ses lettres au roi, à l'empereur, aux reines d'Espagne et de France, on verra qu'il est essentiellement partial et haineux, type de ces Français étroits du dix-septième siècle qui ne voyaient que leur roi, et de ces papistes plus étroits encore qui n'avaient rien d'universel, rien de catholique, et qui, toujours militants et agressifs, ne cherchaient qu'à assurer le triomphe des doctrines et des usages romains sur l'ancienne Eglise orthodoxe. La conquête des Lieux-Saints par les croisés suffisait à Nointel pour lui faire déclarer que les indigènes orthodoxes étaient des usurpateurs et que les vrais propriétaires devaient être les Français rattachés à la cour de Rome. Ses notions en théologie valaient ses notions en droit. Haineux envers les protestants comme il était haineux envers les orthodoxes, il voulait confondre les premiers sur la question de l'eucharistie, en poussant la notion de la présence du Christ jusqu'à la transsubstantiation physique et en cherchant par tous les moyens possibles à faire croire en France que les orthodoxes professaient cette même doctrine; fait qu'il affirme avec l'aplomb

de l'ignorance qui s'ignore, grâce à des attestations qu'il a su se faire donner, mais fait que l'ambassadeur d'Angleterre et son ministre n'ont toutefois pas voulu assurer par écrit, comme on le verra. Le zèle fiévreux déployé par Nointel dans toute cette affaire paraît n'avoir guère été que celui d'un courtisan intéressé, qui veut surtout se faire valoir aux yeux de son maître, en favorisant ses passions religieuses et en lui fourniissant en particulier des armes contre les protestants, qu'il savait lui être odieux.

On le remarquera, pas un argument n'a été formulé dans toutes ces négociations (si toutefois il y a eu des négociations dans le sens élevé du mot); pas une seule explication n'a été échangée à propos des textes des attestations en question, comme s'il n'y avait jamais eu la moindre difficulté en ces matières! Toute cette livraison par trop précipitée de documents non contrôlés et non discutés doit évidemment être tenue pour d'autant plus suspecte que Nointel a été attaqué par ceux-là même qui, à l'en croire, auraient tout d'abord abondé dans son sens.

Quoi qu'il en soit, il a été incontestablement un *latinisant* à outrance, fanatique, impérieux et violent dans ses procédés, voulant avant tout établir sa supériorité partout, exclusif, compromettant, etc.; et, à ce seul titre, il ne saurait être pris en considération dans une question doctrinale et religieuse de cette importance.

II.

Analysons la correspondance officielle de Nointel, et d'abord le T. X, qui contient les années 1670 à 1673 inclusivement:

Instruction de Louis XIV à Nointel, 21 juillet 1670 (écriture de Lyonne). Il est recommandé à l'ambassadeur de protéger les capucins et leurs maisons. «Sa Majesté, qui est le protecteur des Eglises orientales, désire que ledit sieur ambassadeur s'emploie à son arrivée de (*mot illisible*) efficacement pour obtenir des ministres de la Porte que lesdites églises qui ont été ravies aux catholiques leur soient rendues, et qu'il leur procure l'entièrre liberté de continuer l'exercice de la religion catholique; et que les capucins de Galata soient autorisés à faire rebâtrir leur église incendiée en 1660... Le pape défunt (Clément IX) écrivit quelque temps avant sa mort un bref

au roi pour lui demander d'ordonner à son ambassadeur à Constantinople de demander au Grand Seigneur la restitution de quelques-uns des Lieux-Saints, que les religieux grecs schismatiques ont usurpés sur les catholiques romains moyennant quelque argent que lesdits Grecs ont donné à des officiers de Jérusalem, et lequel ils avaient pris des aumônes envoyées de France et d'Espagne.»

Nointel arriva à Constantinople le 22 octobre 1670 et débarqua incognito le 24. Le 30, il écrivit à «Monsieur»: «Je ne puis me lasser de vous protester qu'avec quatre vaisseaux ou un peu plus l'on obtiendra des Turcs tout ce que la raison n'est pas capable de leur faire comprendre.»

Lettres de Nointel à Monsieur, le 24 juillet 1671: «... J'ai reçu dans le palais de France et sous la protection de Sa Majesté Methodius, patriarche des Grecs, et quatre archevêques métropolites, persécutés par Parthenius, qui est à présent dans la dignité patriarcale.» — Le 9 novembre: «Le vizir a fait un nouveau patriarche des Grecs, dont il a tiré douze mille écus; mais comme il s'est ouvert de ne plus écouter les propositions qu'on lui fera pour le changer; et que Dyonisius, archevêque de Larisse, qu'il a choisi pour cette dignité, est une personne de qualité et de science, qui témoigne de l'affection pour la régularité et la discipline ecclésiastique, *et autant d'aversion pour le schisme et l'hérésie que d'inclination à la réunion*, il y a lieu de bien espérer de ce changement.»

Lettre du roi à Nointel, de St-Germain, le 6 janvier 1672, pour lui dire que l'évêque de Calamine, vicaire apostolique, travaille secrètement à Rome pour faire sortir de la mission de Pétra les jésuites français et leur ôter l'église de St-Benoît, qu'ils desservent depuis que Henri IV la leur a commise; que cet évêque attend des ordres de Rome pour les en chasser les uns après les autres, en commençant par le P. Alexandre Vigraux (?), un des principaux missionnaires. Le même évêque ne veut pas qu'on prie Dieu publiquement pour le roi de France dans cette église, et qu'on lui donne le titre de roi très chrétien. Le roi avertit Nointel de s'opposer à ces projets et de protéger la mission des jésuites français.

Lettre de Nointel à Monsieur, le 9 février 1672: «J'ai eu l'honneur d'écrire à défunt M. de Lyonne du nouveau patriarche des Grecs, nommé Dyonisius, comme d'une personne qui a

bien du mérite et de la bonne volonté, et dont les sentiments m'ont paru fort catholiques, dans une conversation particulière que j'ai eue avec lui lorsqu'il n'était que métropolite; et comme toutes les apparences sont qu'il demeurera longtemps dans sa dignité par la grande habitude qu'il a dans le séraïl et par la juste autorité qu'il prend sur ceux qui lui sont soumis, je me persuade qu'on peut ménager son amitié, même avec avantages pour l'Eglise romaine, dont je ne le crois pas fort éloigné, parce qu'il est raisonnable et assez savant. Je lui ai fait présent de toute l'histoire byzantine; si j'avais les Pères grecs, je les lui donnerais encore dans quelque occasion favorable, ou je prendrai la liberté de vous représenter sur ce sujet que, si j'avais deux ou trois histoires byzantines et des Pères et autres auteurs grecs, bien reliés avec les armes du roi, je m'en pourrais servir dans les conjonctures avantageuses; car, outre que ce serait le moyen de faire éclater ici la libéralité de Sa Majesté, je pourrais par là tirer plusieurs manuscrits du Mont Athos et des autres endroits où il en reste.» Ensuite Nointel propose d'acheter pour S. M. quelques-unes des bibliothèques considérables qui se vendent à Constantinople.

Lettre de M. Arvieux¹⁾ à Monseigneur, le 25 mars 1672:
«Si M. de Nointel ne peut rien obtenir de but en blanc du grand-vizir, de l'humeur froide dont il est, j'ai déjà fait agir le patriarche des Grecs comme de lui-même pour préparer l'esprit de Panayoti, interprète du G.-V., qui a bien du crédit et de l'accès auprès de lui. Cela a réussi, et quand j'aurai vu les personnages, je prendrai d'autres mesures et ne ferai rien que bien à propos.»

Lettre de Nointel à Monsieur, d'Andrinople, le 3 mai 1672:
«Les principaux articles concernant la protection du roi en faveur des chrétiens, la liberté de rebâtir l'église de St. Georges, l'exemption du tribut imposé sur celle de Heide (?), la conservation des lieux saints que possèdent aujourd'hui les religieux de Jérusalem, et la désignation des Espagnols, Portugais et autres commettants maintenus dans cet empire à la considération de S. M., m'ont été accordés avec beaucoup d'honnêteté.»

Autre, du 10. Après avoir dit que le grand-vizir voulait restreindre le nouveau traité au commerce, mais que lui, Nointel,

¹⁾ Arvieux, que Nointel appelle Darvieu, était chargé de négocier aussi les affaires du roi à Constantinople, sous la direction de Nointel.

a voulu procurer aussi des avantages à la religion, Nointel ajoute: «Panajoty étant informé de mes raisons, m'est venu voir de la part de son maître, et m'ayant insinué que le grand-vizir, jaloux de sa puissance, ne goutait pas qu'on attribuât à d'autres qu'à lui la protection des sujets chrétiens, il s'est étendu sur d'autres incidents de peu de conséquence... Depuis cette conférence, il s'est passé plus de trois semaines qui n'ont servi qu'à faire paraître l'esprit du vizir ou de celui qu'il emploie, et ne s'expliquant point nettement, il a disputé ce qui concerne l'usurpation des Grecs dans les lieux saints avec toute l'adresse imaginable, et pour m'en faire désister, il a promis au nom de son maître qu'on confirmerait aux religieux ce qu'ils possédaient déjà. Il m'a fait dire que l'église de St-Georges était accordée... Quoi qu'il en soit, j'espère que le traité se conclura aux avantages qui suivent. Que les évêques et religieux français, et tous les autres dépendants de l'Etat du pape, seront conservés dans la possession des lieux qu'ils ont dans l'empire ottoman, où ils feront les fonctions de leur religion, sans qu'il leur soit fait aucun empêchement par avanie ou autrement... Que les deux églises que de tout temps ont possédée et possèdent présentement dans Galata les jésuites et les capucins religieux français, leur seront conservées par une libre et entière possession; et comme l'une des deux a été brûlée, elle sera par la permission de la justice rétablie et remise entre les mains des capucins...» Et encore: «Panajoty, lequel sert le grand-vizir avec une dépendance absolue, rapportant tout à sa gloire et gardant un grand secret, et les ouvertures par lui sont très agréables, non seulement il a fait les premières ouvertures de la lettre de M. de LIONNE, mais en conséquence de la réponse et de l'ordre du vizir, il a lié la négociation de telle manière qu'elle se terminera au renouvellement des capitulations.»

Lettre de Nointel au roi: «Péra-les-Constantinople, 1^{er} juillet 1672. Sire, ce n'est pas seulement de ceux qui vivent dans la foi catholique du rite romain que V. M. est reconnue pour le fils aîné de l'Eglise, et pour son protecteur, car, si étendue que puisse être l'Eglise romaine en plusieurs parties du monde, votre protection, Sire, va encore plus loin, les chrétiens orientaux y recourent de tous côtés comme à un asile assuré, et l'on peut dire que V. M. est le centre où ils se réunissent en quel-

que façon au chef duquel ils sont séparés, ou par une malheureuse nécessité, ou par un reste d'opiniâtré sur des points qui ne sont pas essentiels quand on s'explique bien. Les ordres, Sire, que vous m'avez donnés de prévenir ces chrétiens affligés dans leurs besoins, sont exécutés avec toute la ponctualité qui m'est possible, et parce qu'ils ne s'étendent pas seulement sur le temporel, mais encore sur le spirituel, j'ai cru que je ne devais pas borner le zèle aussi secourable que puissant de V. M. à donner refuge à des patriarches, des archevêques dans le palais de France à Constantinople, mais qu'il fallait encore les avertir de la prétention d'un ministre calviniste sujet de V. M., lequel soutient dans divers traités que les Grecs, Arméniens et autres communions orientales séparées de l'Eglise d'occident ne croyaient point la présence réelle de Notre Seigneur Jésus-Christ dans l'eucharistie, ni le changement réel et substantiel du pain et du vin en son corps, et en son sang, et qui s'opiniâtre sur ce principe à soutenir que les Orientaux n'adorent point du culte de latrie Jésus-Christ présent réellement dans le saint sacrement.

« J'ai cru, Sire, ce point de fait si important que je n'ai rien oublié pour l'éclaircir, et je puis assurer V. M., en lui gardant toute la fidélité que je lui dois, que les Grecs et les Arméniens croient la présence réelle de J.-C. au saint sacrement, et la conversion substantielle du pain et du vin en son corps et en son sang, et qu'ils adorent J.-C. présent réellement et invisiblement dans l'eucharistie. J'ai assisté à leurs cérémonies et à leur liturgie, où cette vérité paraît dans un éclat invincible, et les patriarches, archevêques, évêques, prêtres, les gentilshommes et les particuliers, même les papas et le peuple à la campagne, me l'ont certifiée avec exécration contre ceux qui leur imputaient une autre croyance, les traitant de calomniateurs et d'hérétiques. Il n'y a même pas un du clergé qui osa faire paraître un sentiment contraire quand il l'aurait; et lorsque j'ai demandé des attestations aux patriarches grecs, ils m'ont dit que les anciens Pères de leur Eglise, les conférences par lettre du patriarche Jérémie avec des luthériens d'Allemagne, les synodes tenus contre une prétendue profession de foi de Cyrille Leucar (*sic*), la confession orthodoxe de l'Eglise d'Orient, le livre d'Agapius et plusieurs autres traités faits du temps de Cyrille Leucar étaient autant de preuves

incontestables de cette vérité, et que l'imagination contraire d'un particulier destituée de tout fondement ne les engageait pas d'assembler un synode pour les désabuser. Ils n'ont pas laissé de me fournir plusieurs pièces de conséquence, et entre autres une profession de foi sur les points dont ils diffèrent des Latins, donnée par un de leurs docteurs et enregistrée dans le livre de leur grande Eglise, dont j'ai fait certifier la copie par le patriarche, et plusieurs prélates, et officiers; j'ai même obtenu des attestations du patriarche général des Arméniens et de celui de Constantinople; j'en ai eu des principales îles de l'archipel; j'y ai ajouté le témoignage de la plupart des ambassadeurs et représentants qui sont en cette Porte; celui d'Angleterre et son ministre m'ont avoué expressément que les Grecs croyaient la présence réelle et le changement des substances, mais qu'ils ne pouvaient à présent le témoigner par écrit. Le résident des Etats m'a confessé que c'était lui qui avait apporté de Hollande la confession orthodoxe, où elle avait été imprimée. Les personnes les plus considérables du pays après ces messieurs n'ont pas hésité de servir de témoins; et enfin le patriarche Dyonisius, avec trois autres qui l'ont précédé dans la même dignité, et celui d'Alexandrie, et trente-neuf métropolites se sont assemblés et ont déterminé un acte synodal qui est dans le livre de la Grande Eglise, où le point de l'Eucharistie et plusieurs autres étant expliqués, ils font voir clairement quelle est leur foi. Le patriarche m'en a envoyé un original en bonne forme par trois métropolites et son référendaire, avec prières très instantes et fort soumises de le faire passer entre les mains de V. M., la priant très humblement de vouloir qu'il soit mis en dépôt dans sa bibliothèque ou en tel autre endroit qu'il lui plaira d'ordonner, afin que les calomniateurs qui les persécutent en leur imputant de ne pas croire la présence réelle et le changement des substances, et le devoir de l'adoration à Jésus-Christ présent réellement dans l'eucharistie, y lisent leur condamnation.

«Ceux qui m'ont porté ces paroles ayant eu un grand entretien avec moi, je prends encore la liberté d'en faire tenir une relation à V. M.¹⁾ Elle trouvera encore avec ces pièces

¹⁾ En marge, d'une autre écriture (la même que celui qui écrit à Nointel de la part du roi, sans doute Pomponne): «Elle ne se trouve point avec cette lettre. Il faut qu'elle soit avec les attestations.»

une attestation du patriarche grec d'Antioche, et une de celui des Coptes, qui est celui des Abyssins, et elle jugera mieux que personne qu'on ne peut sans une opiniâtreté inexcusable s'élever contre un si grand nombre d'autorités, lesquelles étant d'elles-mêmes très fortes deviendront invincibles, lorsqu'elles se trouveront sous la protection de V. M. et qu'elle s'en servira pour la gloire de l'Eglise. Vous en êtes, Sire, le fils aîné; ainsi sa défense, regardant particulièrement V. M., me servira d'excuse si j'interromps ses grandes occupations, et de moyen pour lui prouver le zèle et le profond respect avec lesquels je suis, Sire, de V. M. le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet,

Nointel.»

Lettre (non signée) de Pomponne à Nointel, de Versailles, le 30 novembre 1672: «Le roi a reçu, Monsieur, par les mains du sieur d'Ervieux les témoignages si authentiques que vous lui avez envoyés des sentiments des Eglises d'Orient sur l'Eucharistie; ce sont de grandes armes contre ceux qui se sont séparés de la véritable Religion, et l'on peut dire que vous combattez en quelque sorte pour elle, en lui fournissant des preuves si fortes et si convaincantes de l'antiquité du plus saint de ses mystères. J'en suis dépositaire jusqu'à cette heure, parce que je dois les faire voir à M. Arnauld, qui a tant de part aux soins que vous avez pris de les recouvrer, et qui peut assurément plus que tout autre en faire l'usage avantageux que vous vous en êtes promis...»

Lettre de Nointel à M. (de Pomponne), de Constantinople, le 26 février 1673. Il dit que le vizir lui manque de parole. Voici ce que le vizir lui a écrit au sujet du renouvellement des capitulations: «Il ne faut pas vous fatiguer en vain par des prétentions inutiles et hors de propos, comme vous en avez usé par le passé, vous étant conduit de telle façon qu'après mille efforts, contenus dans vos requêtes, ayant impétré de la faveur de sa Hautesse impériale l'article de la douane, vous avez de nouveau par vos étranges demandes préjudicié à la conclusion. Ce n'est pas de la sorte que l'on conduit les affaires à leur perfection, principalement quand ceux de qui elle dépend sont résolus de l'accorder seulement pour donner un témoignage de leur courtoisie...»

Lettre de Nointel à Monsieur, le 8 avril 1673. Il raconte qu'il a assisté aux offices de la fête de Pâques dans l'église

de Saint-François, nouvellement bâtie, avec toute la pompe possible pour soutenir «l'éclat de la religion». «J'étais à cheval accompagné de plus de deux cents personnes, y compris la nation, ceux qui sont sous la protection, vingt valets de livrée, six janissaires, douze droguemans, mes secrétaires et valets de chambre qui marchaient tous en ordre, et outre la chaise que l'on me portait, l'on menait un cheval de main; les Turcs et les Juifs, par le moyen du plus grand tour que l'on fait exprès, ont été témoins de la solennité qui s'est faite en ce rencontre, et doivent être convaincus que leur infidélité n'est pas assez forte pour obscurcir la véritable religion, dont S. M. fait sa principale occupation de relever l'éclat...» Dans cette cérémonie, l'évêque-vicaire patriarchal latin a prononcé l'oraison, qualifiant S. M. de *rex noster christianissimus*. Il ajoute: «La même vue de la gloire du christianisme m'ayant engagé de faire des avances d'honnêteté et de protection au patriarche des Grecs et à ceux qui vivent sous sa juridiction, je n'en ai point manqué d'occasion, me fondant principalement sur la sincérité de leur bonne volonté pour l'Eglise romaine; mais lorsque j'ai su que le patriarche s'était emporté jusqu'à interdire la fréquentation des sacrements à la manière latine et aussi l'entrée des églises latines à ceux de son rite, et qu'il avait accompagné son discours d'exagérations fâcheuses et même injurieuses, et que depuis il avait fulminé excommunication contre les contrevenants, j'ai cru que je lui en devais témoigner mon ressentiment dans la première rencontre. J'ai donc attendu qu'il m'envoyât souhaiter les bonnes fêtes par des métropolites et quelques-uns de ses principaux officiers; et sans les admettre à mon audience, je leur ai fait dire que je ne pouvais la leur accorder; c'est ce qui les a obligés de se retirer avec d'autant plus de confusion qu'on ne leur a fait aucun honneur; le patriarche en étant alarmé a voulu s'excuser de ce qui s'était passé, et a pris la médiation de l'évêque latin pour sa réconciliation; mais continuant de traiter la chose de hauteur et de justice, je lui ai fait dire par manière de reproche que toutes les honnêtetés qu'il avait reçues de ma part jusqu'à présent étaient fondées sur la croyance qu'il était catholique, comme il me l'avait protesté lui-même, et qu'au moins il conservait dans le cœur un désir sincère d'union avec l'Eglise romaine, j'avais été infiniment surpris d'apprendre

des effets qui y fussent si directement opposés; que je l'assurais qu'autant que S. M. protégeait avec éclat et solidement les chrétiens affligés, elle savait aussi faire ressentir les effets de son courroux à ceux qui méritaient sa colère, et qu'il fallait ou qu'il réparât sa faute, ou qu'il s'exposât à des suites fâcheuses. Je ne doute point que cette menace ne produise son effet, et sitôt qu'il sera arrivé, j'aurai l'honneur de vous en informer.»

Lettre de Nointel à Monsieur, le 18 avril 1673. Il se félicite des articles que la Porte accepte (renouvellement des capitulations): en fait de religion, c'est le rétablissement de l'église de St-Georges dans Galata en faveur des capucins, et la permission de dire la messe dans l'hôpital du même lieu. Il ajoute qu'il a obtenu quelque adoucissement aux impôts que l'archevêque de Naxis, du rite latin, devait payer à Sa Hautesse.

Lettre de Nointel au roi, le 12 mai 1673. Il s'élève contre l'évêque de Calamine, vicaire du patriarche latin, qui, le 2 mai 1673, a défendu aux jésuites de S. Benoît en Galata de prier publiquement pour aucun prince *inter missarum solemnia*. Cet évêque dit qu'en effet on peut prier pour le roi de France dans la chapelle de l'ambassade de France; mais qu'ailleurs on ne le peut pas, parce qu'ailleurs on est sujet du pape et non de la France, et que le pape Urbain VIII l'a défendu. Nointel a défendu aux jésuites d'obtempérer à cet ordre; il a fait afficher sa défense à la porte de l'église des jésuites; il a ordonné au supérieur de faire la prière pour le roi, ce qu'il fit.

Cet évêque de Calamine est aussi brouillé avec M. de la Haye¹⁾; il «voudrait trancher du légat *a latere*», sous prétexte qu'il représente le pape. Nointel prie S. M. de ne point écouter les plaintes qui pourront lui être adressés de Rome, «plaintes qui ne manquent jamais d'être fort exagérées, pour ne pas dire davantage, quand il s'agit d'étendre la domination spirituelle.»

Lettre de Nointel au duc d'Estrées, ambassadeur à Rome, pour le mettre au courant de son différend avec l'évêque de Calamine, dans le cas où la cour de Rome se plaindrait à l'ambassadeur de France à Rome. Il dit: «Je vous dirai que,

¹⁾ Prédécesseur de Nointel à Constantinople.

si ce prélat continue son entreprise, qui est insolente et insoutenable, puisqu'elle accompagne la prohibition de prier pour le roi de fulminations, comme s'il s'agissait d'un sacrilège ou d'un crime de lèse-majesté divine et humaine, je saurai bien lui montrer qu'il ne demeurera ici que tant qu'il me plaira, et que l'autorité du roi y est assez grande pour le faire embarquer, comme on a fait autrefois un de ses prédécesseurs. Je suis aussi obligé de vous donner avis que, si l'on touche à mon ordonnance, ou que, si celui qui l'a causée s'en mêle davantage, je la soutiendrai avec la hauteur qui convient à un ambassadeur du roi.» Il espère que Rome retirera cet évêque de Constantinople, «qui s'en fait trop à croire.»

Lettre de Nointel à Monsieur, le 21 septembre 1673. Il dit que l'évêque de Calamine lui a fait des excuses, et qu'il est disposé à laisser prier pour le roi; cet évêque a dit que sa conduite lui avait été inspirée par l'ambassadeur de Venise. Nointel, toutefois, reste raide envers lui; il verra plus tard comment cet évêque se conduira.

Lettre de Nointel au roi, du canal de la mer noire, le 21 septembre 1673: «Delacroix, mon second secrétaire, doit remettre à V. M. un original d'un catéchisme de l'Eglise orientale, approuvé des quatre patriarches qui étaient alors dans les sièges, et qui l'est aussi par Denis de Constantinople, duquel j'ai envoyé, il y a un an, l'attestation synodale à V. M. Ce dernier, qui m'avait donné sujet, il y a quelque temps, de me plaindre de sa conduite, a cru n'en pouvoir mieux expier la faute qu'en recourant dans sa disgrâce à la protection ordinaire qu'il a trouvée dans notre palais de cette ville, contre les persécutions de celui qui l'a dépossédé; et ce qui est admirable, c'est que tous ces changements qui attireront la ruine de la dignité patriarchale de Constantinople, ne donnent point d'atteinte à la doctrine de la présence réelle et de la transsubstantiation de l'Eglise orientale, ainsi que V. M. en est maintenant persuadée, et qu'elle le sera encore plus, s'il était possible, par les attestations du patriarche de Hierusalem, du nouveau d'Antioche, et de celui des Coftes particulière sur l'Euscharistie (*sic*), que je joins aux autres, pour être disposées dans la bibliothèque de V. M.»

Lettre de Nointel au consul anglais à Smyrne (non datée, p. 282—3): il l'exhorté à faciliter en toute rencontre l'union

entre les chrétiens, «laquelle étant nécessaire en tout pays me paraît en celui-ci d'une nécessité plus grande et en quelque façon plus indispensable.»

III.

Le tome XI contient les documents suivants.

Lettre du roi à Nointel, de St-Germain, le 4 janvier 1674: «...J'ai aussi fort agréé les écrits que vous m'avez envoyés touchant la créance de l'Eglise grecque, et je veux qu'ils demeurent dans ma bibliothèque royale comme des témoignages authentiques pour prouver la vérité d'un des plus grands mystères de notre religion.»

Lettres patentes, mars 1674 (p. 17—18), pour établir les jésuites missionnaires au Levant chapelains du roi pour les Français établis audit pays.

Lettre de Colbert à Nointel, 23 avril 1674, pour le prier de favoriser les efforts du sieur Delacroix, son secrétaire, qui doit lui procurer des manuscrits pour sa bibliothèque.

Lettres de Nointel, pendant son voyage en Terre-Sainte, au pacha du Kaire (8 avril 1674), au chiaia du pacha, au grand-vizir, etc., pour les prier de se conformer aux capitulations et de favoriser les Français faisant commerce avec eux, ainsi que les missionnaires français.

Le même à la reine d'Espagne, le 15 avril 1674; *à l'empereur*, même date; *à la reine de France*, le 23. Voir pp. 19—26. Nointel cherche toujours à discréditer les Grecs, qu'il appelle schismatiques, ainsi que leurs offices et leur conduite. Il demande qu'on les prive des secours qu'ils reçoivent de la chrétienté; il dit qu'ils ont usurpé les saints lieux; il se montre ardent partisan des Latins et de l'Eglise romaine.

Dans sa lettre à l'empereur, il dit: «Qu'à l'imitation de Jésus-Christ on prenne le fouet à la main pour en chasser ceux qui profanent les lieux saints jusqu'à les ériger en théâtres de leurs tragédies. Ce ne sont pas seulement des gens qui vendent dans le temple, ils ajoutent au négoce qu'ils y font et dont j'ai été témoin, l'empêchement qu'ils forment tous les ans aux ornements que nos religieux veulent mettre à l'entour du saint sépulcre; ils en viennent aux combats, aux blessures, à l'effusion de sang et à la calomnie d'imputer aux autres la mort d'un d'entre eux, quoique arrivée naturellement;

ils font leurs cérémonies en tumulte; les séculiers les accompagnent d' hurlements; ils ont même voulu se préparer une usurpation de ce précieux monument de la sépulture du Fils de Dieu, mettant un cadenas à sa porte, que j'ai fait ôter, et je puis assurer Votre Majesté qu'ils paraissent n'avoir point d'autre but que d'empêcher l'effet de la prophétie, *et erit sepulcrum ejus gloriosum*; les religieux latins ne laissent pas néanmoins d'en maintenir l'accomplissement par la charité, la dévotion et la majesté qu'ils font reluire dans leurs actions et dans le culte de notre religion...» Il appelle les Grecs des «usurpateurs»; il en appelle à la conquête de la Terre-Sainte par les Français, conquête qui «détruit les prétentions de ces faussaires.» Il dit que les secours que la chrétienté leur donne entretiennent ces crimes. Cet argent qu'ils reçoivent, dit-il, «peut bien être nommé le prix du sang, puisqu'il leur sert à se maintenir auprès des Turcs dans le droit de le répandre impunément.» Il prie l'empereur de s'armer du fouet pour les retenir dans le devoir. «J'avais cru que par la douceur on pouvait les gagner, mais celle que j'ai pratiquée à leur égard depuis trois ans par toute sorte de bons traitements, par des refuges dans mon palais à Constantinople, par des passeports et des recommandations partout, n'a pas été plus efficace que la science que leurs principaux docteurs ont tirée des universités d'Italie et du collège romain, s'étant servis de l'une et de l'autre pour exercer avec plus d'éclat leur perfidie. Je puis encore assurer V. M. qu'ils n'ont eu de la peine à m'accorder des attestations de la vérité qu'ils professent de la transsubstantiation du pain et du vin dans le mystère de l'eucharistie, que parce qu'ils en prévoyaient le triomphe de l'Eglise romaine contre les hérétiques. Ils n'ont pas moins d'aversion pour les puissances séculières du christianisme, et ils révèrent seulement celle qui a trouvé le secret d'abaisser leur superbe sous la dureté de l'esclavage.» C'est Dieu, dit-il, qui l'a conduit exprès dans les précieux sanctuaires de la Terre-Sainte, pour le mettre à même de renseigner S. M. sur tous ces désordres.

Il dit la même chose à la reine d'Espagne, et il ajoute: «Je m'adresse à une reine qui, préférant à tant de titres celui de catholique, aura de la joie de le soutenir contre ceux qui en veulent rompre l'unité dans le lieu même où elle a été opérée par l'effusion du sang d'un seul Dieu; contre

ceux, dis-je, qui témoignant en chrétienté tant de zèle appartenant pour l'Eglise romaine, lui volent non seulement ces (*sic*) aumônes, mais causent encore la consommation de celles que nos religieux recueillent avec tant de sueur et de fatigue de la chrétienté, n'étant pas possible de défendre autrement la juridiction de ces précieux sanctuaires, dans laquelle ces ennemis ne cessent point de nous troubler dans l'espérance de nous en priver entièrement; contre ceux enfin, qui, à mon entrée à Pâque dans le saint sépulcre, ont cessé leur coutume d'honorer cette grande fête par leurs lampes allumées...»

Dans sa lettre à la reine de France, il prie S. M. de «priver les Grecs des secours qu'ils reçoivent en chrétienté, et de procurer que le roi écrive au Grand-Seigneur pour les chasser de leur usurpation. Les religieux latins de la Terre-Sainte, dont le vicaire recommandable par sa piété et sa science aura l'honneur de lui rendre cette lettre, ont mis toute leur espérance en Votre Majesté...»

Lettre du consul français de Chypre à M. d'Avaux, le 6 juin 1674. Lorsque M. de Nointel a passé dans cette île pour se rendre à Jérusalem, il ordonna au consul français «de lever le siège du consul vénitien dans l'église de la paroisse et d'y mettre le sien avec les armes de France au-dessus.» Le consul obéit, mais le consul vénitien, Santouniny, fit rétablir les choses dans leur ancien état; et le consul français écrivit que cette sanglante injure demandait justice, et pria Colbert d'exposer ses plaintes au sénat; etc.

Lettre d'Arnauld de Pomponne à Nointel, pour lui recommander les jésuites missionnaires du Levant, notamment le P. Saulger, qui est ami de toute la famille de M^{me} Ladvocat.

Lettre de Colbert à Nointel, de St-Germain, le 10 novembre 1674, pour le prier de lui acheter la bibliothèque de Panajotti, premier drogman du grand-vizir, ainsi que celles où se trouvent des ouvrages et des manuscrits de valeur. «Mais en cas qu'il ne se trouvât dans cette bibliothèque que des livres de prières ou autres servant aux rites grecques (*sic*), qui ne peuvent être d'aucune utilité de deça, en ce cas, dis-je, vous n'achepterez point cette bibliothèque.» M. Delahaye a envoyé, dans les dernières années de son ambassade, plus de cent manuscrits grecs, dont trois sont fort rares.

Lettre de Pomponne à Nointel, pour lui ordonner, de la part du roi, de prendre sous sa protection le sieur Timothée de Caunuque (?), Syrien de nation, archevêque de Mudin (?) en Mésopotamie, s'en retournant présentement en son pays et nouvellement converti à l'Eglise romaine.

Lettre du roi à Nointel, le 28 mars 1675, pour lui ordonner de demander « avec de vives instances » la restitution des saints-lieux que les Grecs schismatiques ont usurpés, seulement depuis trente ans, sur les religieux latins. Nointel ne doit épargner, dans ce but, ni soin ni diligence.

Lettre de Colbert à Nointel, de Versailles, le 30 septembre 1675, pour l'avertir que le sieur Vanselebe, qui a été envoyé dans le Levant pour la recherche de quelques manuscrits pour la bibliothèque du roi, et qui doit être actuellement à Constantinople, doit revenir aussitôt cette lettre reçue, « étant important qu'il n'exécute point les ordres que je lui ai ci-devant donnés ».

Lettre de Nointel au duc d'Estrées (ambassadeur à Rome), le 21 octobre 1675. Il lui recommande le P. Canisares, qui a été commissaire de son ordre pour les intérêts de la Terre-Sainte. Il dit que le vizir est un homme altier, qui cherche à éluder les Capitulations; que, dans ces conditions, les Grecs l'emportent sur les Latins; qu'il serait bon, à Rome et ailleurs, de punir les Grecs. « Je connais ces schismatiques, et les ayant traités jusques à présent avec toute la douceur imaginable, je discerne par ma propre expérience l'inutilité de cette voie. C'est aussi très inutilement que Rome s'en sert, puisque ceux qu'elle élève et qu'elle secourt si puissamment retournent ici ses plus grands ennemis; les serments les plus exécratoires pour justifier leur conduite ne leur manquent pas, mais ils sont appuyés sur la foi grecque; je vous conjure d'être persuadé de ces vérités, qui sont aussi certaines que la passion et le zèle avec lesquels je suis, etc. »

Lettre de Pomponne à Nointel, le 6 novembre 1675. Etant donnés les dommages causés aux jésuites et aux Latins dans les îles de l'archipel, « S. M. voulant remédier comme seul protecteur de la religion dans les Etats du Grand Seigneur, déclare qu'elle prend sous sa particulière protection et sauvegarde les dits Pères jésuites et tous les chrétiens de l'Eglise romaine dits du rite latin, qui sont habitants dans les îles de

l'archipel. » M. de Nointel doit protéger leurs personnes et leurs biens.

Lettre d'Arnauld de Pomponne à Nointel, le 14 avril 1676, pour lui recommander le fils de Delacroix, qui va en Perse pour y étudier les langues orientales et qui passe par Constantinople. Son père est interprète du roi pour les langues orientales.

Lettre de Nointel au cardinal Cibo, le 6 avril 1677. Nointel, depuis sept ans, tâche de soutenir en Orient les intérêts catholiques-romains. « Je veux continuer, sans me dégoûter par les manières peu civiles de l'évêque de Calamine, qui, manquant à reconnaître la protection que je donne par mon caractère à la religion, s'exempte des devoirs les plus communs, ou, s'il s'en acquitte, c'est avec des preuves d'un mépris qui attirerait de fâcheuses suites, s'il avait à faire à une personne moins modérée que je le suis. »

Lettre de Nointel à l'abbé de Bourlemont (auditeur de Rote), le 9 avril 1677. Il le prie de faire confirmer le P. Boschi comme provincial de S. François de Galata. Il se plaint aussi des dégoûts que lui cause l'évêque de Calamine (*sic*); il demande qu'on « le retire d'un lieu, où par sa conduite irrégulière et arrogante il ne s'est jamais rendu à aucun expédient que dans la vue de profiter par ses subtilités de beaucoup plus qu'il n'avait cédé; c'est un prélat tout à fait déraisonnable et ennemi de la France; ... il se sert d'un indigne religieux, qu'il a fait prêtre je ne sais comment, puisqu'il est fort ignorant et dans une méchante réputation; le nom duquel est fra Bernardin; enfin, s'il n'était rappelé, ma modération pourrait cesser et j'ai assez d'autorité pour le chasser ... »

Lettre de Nointel au cardinal Cibo, le 12 avril 1677. Il dénonce les agissements de l'évêque de Calamine, qu'il désire voir corriger, châtier.

Lettre de Pachau à Nointel, de Versailles, le 2 oct. 1677. Il compatit à ses peines; le roi et les ministres ont mal pris que, dans l'état de gêne où il était, il ait contraint le commerce de lui prêter 18,000 écus sur ses appointements; les marchands de Marseille en ont fait grand bruit. Nointel a eu recours aux ordres du Grand-Seigneur pour les contraindre, ce qui a fait croire à l'abandon de l'ambassadeur de France. « Tous vos amis ont fait ici leur devoir pour adoucir les choses,

et quoiqu'il ait été public que l'on voulait vous envoyer un successeur, le roi ne s'en est pas toutefois déclaré, et il faut espérer que cela n'arrivera pas de longtemps . . . » Pachau dit qu'il a cherché à tout adoucir.

Lettre de Nointel au cardinal d'Estrées, le 23 déc. 1677 (une croix † est en tête de la lettre). Il recommande à ce cardinal Ignatio Rosa, évêque de l'île d'Andros, persécuté (dit-il) par les schismatiques, et qui est venu à Constantinople ne pouvant vivre dans son diocèse; les jésuites de Galata lui sont venus en aide. Il demande que la congrégation de la Propaganda lui envoie des secours. « Je lui aurais très volontiers obtenu un commandement de la Porte très fort pareil à celui dont je viens de gratifier, au nom de S. M., l'évêque de Patos (*sic*), de l'ordre de S. François, mais les armes sont inutiles à celui qui n'a pas la force de les porter; il s'en va à Rome dans l'espérance de s'y fortifier . . . »

Tels sont les passages les plus intéressants des documents contenus dans le T. XI.

Dans le volume de *Mémoires*, de la Bibliothèque de l'Institut, dont j'ai fait mention précédemment, il est dit que Nointel attendait, depuis cinq ans, la grâce de pouvoir rendre compte de son ambassade à Sa Majesté. D'où venait cette disgrâce? Nointel avait-il donné au roi des renseignements inexacts? Je l'ignore. On a insinué, mais sans le prouver, que ses dépenses et ses dettes avaient été le motif de sa disgrâce.

Il raconte, au commencement de ses *Mémoires* (p. 37), que son premier acte, en arrivant à Constantinople comme ambassadeur, a été de visiter l'église des jésuites en grande pompe et d'y entendre la messe. Ce détail suffirait déjà à lui seul à montrer les attaches de Nointel avec la célèbre Société.

Dans une lettre au roi, datée de Constantinople le 26 mars 1678, il est dit que les religieux latins ont été chassés depuis trois ans du saint-sépulcre. « Quoique les Turcs aient toujours avancé que tous les lieux-saints appartenaient aux Grecs d'antiquité », cependant Nointel s'indigne et dit que le moufti et tout le ministère othoman montre une partialité criante « en faveur de ces canailles (p. 336). »

En 1679, il s'éleva de nouveau contre les « schismatiques », leur reprochant leurs changements fréquents de patriarches, etc. (p. 485).

Nointel mourut à Paris en 1685.

On remarquera les lacunes considérables de cette correspondance, notamment en ce qui concerne son voyage à Jérusalem en 1674 et ses relations avec le patriarche de cette ville, soit avant soit après le synode tenu en 1672 pendant le patriarcat de Dosithée. Nous serions bien surpris si les archives des patriarchats de Jérusalem et de Constantinople ne contenaient pas des documents importants sur Nointel et sur son prédécesseur immédiat, M. de la Haye. Quelques-uns de nos amis d'Athènes et M. le professeur Isaac ne pourraient-ils pas faire ces recherches?

IV.

On trouve toutefois, dans Renaudot, Richard Simon, Bayle, Aymon, etc., des renseignements intéressants, qui, groupés, jettent sur l'activité et le rôle de Nointel une lumière qui, sans être complète, paraît cependant suffisamment décisive.

Renaudot reconnaît que Louis XIV faisait envoyer à Nointel des extraits des réponses que le ministre protestant Claude faisait aux doctrines de MM. de Port-Royal sur l'eucharistie et la communion, et que Nointel était chargé d'envoyer au roi des documents pour réfuter les thèses du ministre¹⁾. Il reconnaît que les documents fournis par Nointel et par de Lacroix étaient loin d'être péremptoires. « Nous avons déjà dit, écrit-il expressément, que M. de Lacroix n'était pas un auteur fort grave sur ce qu'il a écrit touchant les religions du Levant. Il avait eu les mémoires bons *et mauvais* de M. de Nointel, dont il avait été secrétaire; on n'accusera pas sa bonne foi, car il était fort honnête homme; mais il n'avait ni l'érudition, ni le discernement nécessaire pour traiter de pareils sujets (col. 236). »

Il est certain que les pièces envoyées du Levant en France et utilisées par les auteurs de la *Perpétuité de la foi* ne furent pas toujours exactes; car Renaudot a écrit (col. 126): « La liste qui fut insérée dans le troisième volume de l'édition de Paris est très *fautive* et très *défectueuse*; car elle ne marque que deux fois le rétablissement de Cyrille Lucar, et il fut rétabli trois fois. Il y a quelques autres fautes, et une capitale qui est au pénultième article, où il y a Parthénius pour la

¹⁾ *Défense de la Perpétuité de la foi*, édit. Migne 1841, col. 244.

troisième fois, qui cependant ne se trouve nommé qu'une fois. Il est très difficile de *rectifier* ces catalogues, à cause des fréquents changements des patriarches de Constantinople, et les Grecs mêmes y sont embarrassés. » Ailleurs, parlant de la Confession de foi du concile de Jérusalem de 1672, Renaudot dit (col. 75): « Les extraits qui en ont été tirés et insérés dans le tome 3 de la *Perpétuité* (part. 2 de notre vol. 2), et les traductions de plusieurs autres pièces qui s'y trouvent aussi insérées, arrivèrent la plupart lorsqu'on imprimait ce dernier tome, et ces extraits furent faits avec un peu de précipitation. Celui qui les fit ne les revit pas durant l'impression parce qu'il était hors de Paris, et ceux qui furent chargés de la correction des épreuves s'en acquittèrent avec si peu de soin qu'il *resta un très grand nombre de fautes*. » Et col. 130—131: « Les signatures du concile de Jérusalem *ne sont pas originales*, comme on le peut aisément juger, puisque c'est une pièce insérée dans le corps de leur récit; que quelques noms soient transposés, cela peut être arrivé sans aucun dessein, parce que dans une copie on ne se donne pas la peine, à moins qu'on ne la fasse figurée, de marquer la même disposition des noms qui se trouvent sur différentes colonnes dans l'original . . . La copie d'Allatius peut avoir été défectueuse. »

En lisant attentivement Renaudot, on constate qu'il ne réfute pas les assertions d'Aymon au sujet du propagandisme de Nointel. Cet ambassadeur, il est vrai, s'est plaint à Pomponne et à Louis XIV « de l'insolence et de l'ingratitude des Grecs, et du peu de respect qu'ils lui ont rendu pendant son séjour (col. 187) ». Cette plainte prouve seulement que Nointel n'a pas obtenu tous les succès qu'il espérait, mais non qu'il n'en ait obtenu aucun, encore moins qu'il n'ait pas fait de tentatives de séduction et que des Grecs latinisés n'aient pas été pensionnés par lui (col. 128). Ce que Renaudot dit du patriarche Nectarius paraît même embarrassé et singulier. A l'en croire, Nectarius, à l'approche de Nointel, aurait quitté Jérusalem en 1674 pour éviter son ressentiment, parce que des religieux grecs avaient été tués quelque temps auparavant par des religieux latins (col. 187). Ne semble-t-il pas, au contraire, que le ressentiment, en pareil cas, aurait dû être du côté des coreligionnaires des victimes, c'est-à-dire des Grecs, plutôt que du côté des assassins, c'est-à-dire des Latins ?

Bayle, dans son article sur Arnauld, dit (p. 343, note O), au sujet de la *Perpétuité de la foi* et de la discussion que cet ouvrage provoqua entre Arnauld et Claude: « Chaque parti prétend avoir remporté la victoire, sans que les peines incroyables que le Port-Royal s'est données pour faire venir à grands frais un grand nombre d'attestations du Levant, aient presque de rien servi contre la persuasion où étaient les Réformés touchant la foi des chrétiens de ce pays-là par rapport à l'eucharistie. L'ignorance qui règne parmi ces chrétiens, le décri de la nation grecque de temps immémorial sur le chapitre de la bonne foi, la vénalité de signature dont on les croit capables, etc., énervent, à l'égard des protestants, les attestations que le Port-Royal a produites. » Et plus loin, note S: « On lit dans la *Bibliothèque universelle*, T. XI, p. 445: « M. Arnauld « produisit plusieurs attestations de prêtres grecs, pour montrer « qu'ils étaient là-dessus dans les *hypothèses* des catholiques « romains ; mais *il est vrai aussi qu'on en obtint la plupart à force d'argent*. M. Wheler assure, dans ses *Voyages de Grèce*, qu'il a parlé à plusieurs papas, que M. de Nointel, neveu de M. Arnauld, a tâché de corrompre de cette manière. » Notez que M. de Nointel, poursuit Bayle, n'est pas neveu de M. Arnauld; on le dit là apparemment pour avoir lu dans la réponse de M. Claude que M. de Pomponne, neveu de M. Arnauld et ambassadeur alors en Suède, lui avait procuré des matériaux. Quoi qu'il en soit, M. Simon a soutenu, dans son *Histoire critique de la créance du Levant*, qu'il y a même des catholiques qui ne s'en rapportent pas tout à fait à ce grand nombre d'attestations ; et il rapporte les fondements de leurs doutes. M. Arnauld examine tout cela avec une extrême ferveur. »

Aymon, dans ses *Monuments authentiques de la religion grecque*, va beaucoup plus loin et est beaucoup plus explicite. Loin de moi la pensée de me faire l'écho de tous ses griefs, encore moins de ses gros mots, absolument déplacés, contre les patriarches Denys de Constantinople et Dosithée de Jérusalem. Mais cependant l'histoire est l'histoire, et l'on ne saurait taire les accusations formelles dirigées par lui et par toute son Eglise contre Nointel et contre ceux que ce dernier aurait séduits vénallement. Il prétend que la déclaration doctrinale attribuée au concile de Jérusalem de 1672 est l'œuvre du seul

patriarche Dosithée; que celui-ci l'a rédigée uniquement pour plaire à Nointel, dont il était la créature plus encore que le patriarche Denys et que Panajotti. Il prétend que la campagne menée contre la mémoire de Cyrille Lucar en 1672, l'a été à l'instigation de Nointel, qui, voulant rendre à jamais impossible l'union des orthodoxes et des protestants contre Rome, voulant au contraire fortifier Rome par une division de plus en plus profonde entre les orthodoxes et les protestants, a cherché à discréditer, à perdre, à faire condamner comme hérétique Cyrille Lucar, qui était le représentant de l'union susdite, l'incarnation de la réconciliation de l'orient et de l'occident en dehors de la papauté et contre la papauté. Et c'est à cette déplorable tactique que Denys, Panajotti et surtout Dosithée se seraient prêtés, pour entrer dans les vues de Nointel, vues qui étaient celles de Louis XIV, des jésuites et de la cour de Rome. Louis XIV voulait ruiner les calvinistes; et, dans ce but, il voulait faire démontrer qu'ils étaient en opposition non seulement avec Rome, mais aussi avec les orthodoxes d'orient, particulièrement dans la question eucharistique. De là les ordres et tout le plan de conduite qu'il avait donnés à Nointel en l'envoyant à Constantinople ¹).

Aymon raconte que, dans les îles de l'archipel, par exemple, il y avait plus de Latins que de Grecs, et qu'il était facile d'y faire fabriquer les documents en question; qu'avec de l'argent les Latins y gagnèrent quelques Grecs, qui les rédigèrent; que ces documents ont peut-être été rédigés par des Grecs latinisés, qui les ont attribués à des Grecs non latinisés ²). Aymon affirme que « les prélats de la communion de Rome ne donnent aucune preuve que ce sont de véritables Grecs antipapaux qui ont signé ces dogmes (*sic*). » Il rejette ainsi dix des confessions de foi publiés dans la *Perpétuité de la foi*. Il soutient que les Port-Royalistes ont publié des traductions de ces pièces non légalisées; que huit sont sans date; qu'une est datée du 22 juillet 1671, jour où M. de Nointel était dans les îles des Princes, « où il mendiait plusieurs attestations (p. 470). » Dans unes des Relations de cet ambassadeur il est dit ³) que, le 21 du même mois, l'abbé de S. George de l'île

¹) *Ouvr. cité*, p. 463—464.

²) P. 468—470.

³) P. 438 de la *Perpétuité*.

de Prinkipo lui apporta une attestation de sa créance, et que « c'est le seul des religieux de cette île qui lui en ait voulu donner. » Aymon cite (p. 471) l'attestation de l'île de Sifanto, attestation d'un moine détesté des Grecs non latinisés, et dont le témoignage n'a été confirmé que par un seul prêtre de son archevêché, où il y en a cependant plus de mille, et par un sacristain d'Andros. Deux signatures dans un diocèse entier ! Denys, ancien archevêque de Milo, qui a signé une profession de foi, était un prélat dégradé et chassé de son Eglise. Aymon fait remarquer que, dans ces professions de foi, on donne des noms romains (confirmation, pénitence, ordre) à certains sacrements que les Orientaux désignaient autrement (p. 474) ; et il en conclut qu'elles ont pour auteurs des Latins. Il insiste sur ce que les signataires des pièces en question sont des noms latins ; et il en conclut que Nointel n'a pas eu prise sur les vrais Grecs, mais seulement sur des Pérottes (habitants de Pétra), prétendus Grecs latinisés (p. 479). Il reproche donc aux docteurs de Port-Royal d'avoir accepté trop crûlement du parti jésuitique beaucoup de pièces fausses (p. 491 et 495).

Il cite une lettre fort intéressante de Nectaire, patriarche de Jérusalem en novembre 1671, à Païsius, patriarche d'Alexandrie ; lettre dans laquelle la position intermédiaire des Grecs entre les Latins (romains) et les protestants est très nettement précisée, et dans laquelle il est dit (p. 494) : « Il est manifeste que les calvinistes-luthériens ne sont point d'accord avec nous en toutes choses. *Les Latins assurent que nous sommes d'accord avec eux, quoique nous ne trouvions point cette conformité qu'ils prétendent.* Si donc les Latins et les Luthériens se combattent les uns les autres sur cela, qu'ils combattent tant qu'ils voudront puisque leurs hérésies sont toutes sorties de l'Eglise latine, et qu'ils nous laissent conserver en repos les bons sentiments que nous avons. » Dans cette lettre, Nectaire dit aux protestants de se mettre d'accord entre eux sur tous les dogmes de la foi, et qu'alors ils trouveront dans les orientaux « des hommes de même opinion et qui combattent pour la même cause ». Il affirme que les patriarches n'ont point donné aux Latins des confessions de foi par écrit, parce qu'ils savent que c'est un jeu des Latins, jeu plein de dissimulation et d'hypocrisie. D'où Aymon conclut que « les confessions de foi dont les docteurs de Port-Royal et les prélat de France se sont

servis pour combattre les réformés et pour *donner à entendre que la créance de tous les Grecs est conforme à celle de l'Eglise romaine*, sont de *fausses pièces*, mendiées parmi les Grecs latinisés ou forgées clandestinement dans le papisme par quelques imposteurs (p. 495) ».

Aymon raconte que Dosithée, après sa trahison, ayant appris que les Grecs fidèles (non latinisés) voulaient le châtier, s'enfuit de Jérusalem à Constantinople, pour se mettre sous la protection de Nointel, qui le recueillit dans son palais, et qui, au commencement de 1674, le reconduisit à Jérusalem pour le réintégrer sur son siège; qu'alors il y eut un combat entre les Grecs et les Latins (p. 447—451).

Aymon appelle Nointel « le protecteur et le père nourricier » des Grecs latinisants. Il dit que Nointel leur a glissé les expressions des théologiens scolastiques occidentaux et qu'il leur en a fait adopter plusieurs.

A l'en croire, le patriarche de Constantinople, Denys (ancien archevêque de Larisse), était, en 1672, criblé de dettes. Son siège devait des arrérages de 350,000 écus, soit plus d'un million de livres. Menacé de déposition, il fit sa cour à Nointel, dont la protection lui était nécessaire et « qui était le principal appui de tous ceux qui voulaient le munir de quelque confession de foi conforme aux sentiments de l'Eglise romaine ». C'est ainsi que Denys « lui fit sa cour en dressant un acte de quelques articles de religion, que ses métropolitains et surtout ceux qui recevaient pension du roi de France, ou de la cour de Rome, n'osèrent refuser de signer; en suite de quoi, ce patriarche en envoya l'original à M. de Nointel par trois métropolitains (p. 454—455) ».

« Il ne faut pas s'étonner, dit encore Aymon, que M. de Nointel, qui était un habile ministre d'Etat, ait employé des jésuites pour forger des pièces propres à combattre les réformés; car il savait fort bien qu'ils sont capables d'en faire pour toutes sortes d'entreprises. » C'est une allusion particulière au P. Michel, jésuite, qui fut envoyé par Nointel en 1673 au patriarche d'Antioche, Néophite, et qui a « instruit » ce dernier! « M. de Nointel a envoyé des jésuites dans tout l'orient pour séduire les Grecs, comme il a séduit lui-même ceux de Constantinople et des îles de l'archipel, pour se faire un mérite auprès du roi son maître, et pour seconder les pernicieux

dessein des prélats de l'Eglise gallicane, qui cherchaient divers moyens pour confondre et détruire les réformés (p. 461—463).»

Telles sont les assertions d'Aymon.

Evidemment, le dernier mot sur toutes ces questions est loin d'être dit; beaucoup d'obscurités sont encore à éclaircir. Il faut, dans ce but, d'une part, les rattacher à la campagne en règle que Rome et ses agents n'ont cessé de poursuivre vis-à-vis de l'orient, dès le neuvième siècle; et, d'autre part, les replacer dans le milieu même où elles ont été agitées, dans l'esprit militant des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, qui seul peutachever de les rendre intelligibles. Pour nous, théologiens du XIX^e siècle et anciens-catholiques, qui sommes heureusement indépendants de tout esprit de parti, confessionnel ou autre, et qui nous mouvons complètement en dehors du plan et de l'orbite papistes, nous comprendrons d'autant plus facilement ces questions que nous ne sommes nullement solidaires des rivalités ecclésiastiques du passé, et que nous sommes plus libres de toute passion, de tout préjugé et de tout antagonisme d'Eglise. Déjà même à la fin de cette première étude, nous pouvons tirer cette conclusion: que les documents et les faits en question sont trop discutés et trop discutables, trop pénétrés de l'esprit de polémique haineuse et de ruse jésuitique, pour pouvoir jamais faire autorité dans une question de doctrine, encore moins dans une question de dogme.

E. MICHAUD.
